UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 18 JUIN 2020

Délibération n°2020.CA.31	

Intitulé et descriptif de l'objet :

PIA PPR Team-Sports - conventions de préfinancement ANR et de reversement:

- l'approbation de la répartition du préfinancement versé par l'ANR à UBFC entre l'établissement coordinateur et les établissements partenaires du projet « Team-Sports » ;
- l'approbation de la convention type de reversement jointe en annexe 3 ;
- l'autorisation donnée à l'Administrateur provisoire à signer avec les établissements en question les conventions correspondantes.

D / 111 / 11	, , ,	
Délibération	nracantaa	•
	presentee	

☑ Pour décision

□ Pour avis

☐ Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu la Délibération n°2020.CA.21

Considérant que le vote a lieu par voie dématérialisée :

Membres:

Effectif statutaire: 45

(nombre de membres composant le conseil)

Membres en exercice: 45 (effectif statutaire-sièges vacants)

Ouorum: 23

Membres présents : 21

Membres représentés: 4

(nombre de personnes ayant donné procuration)

Total: 25

Décompte des votes :

Abstention(s): 0

Votants: 14

(total membres présents et représentés refus de vote et abstentions)

Blanc(s) ou nul(s): 1

(en cas de vote à bulletin secret)

N'ont pas pris part au vote: 11

Suffrages exprimés: 13

(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)

Pour: 13

Contre: 0

Le Conseil d'administration :

☑ Adopte la délibération

Fait le 19 juin 2020

L'Administrateur provisoire d'UBF Lud JOHANI

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »